



# COMMENT SONT ÉLU·E·S LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION EN 2026 ?

Le Centre de Gestion est dirigé par un Conseil d'administration dont le nombre de membres est fixé, notamment, en fonction des effectifs employés par les collectivités et établissements publics affiliés. L'élection de ses membres se déroule dans les quatre mois suivant le renouvellement des conseils municipaux.

## QUI SONT LES ÉLECTEURS·TRICES ?

- LES MAIRES** des communes affiliées au Centre de Gestion,
- LES PRÉSIDENT·E·S** des établissements publics affiliés au Centre de Gestion.



### SONT PRIS·E·S EN COMPTE DANS LES EFFECTIFS :



### NE SONT PAS PRIS·E·S EN COMPTE DANS LES EFFECTIFS :

- LES TITULAIRES** à temps complet ou non complet en position d'activité\*
- LES STAGIAIRES** à temps complet ou non complet en position d'activité\*

#### \* LA POSITION D'ACTIVITÉ COMPREND, NOTAMMENT :

- Les congés suivants : congé annuel, congé maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé longue durée, Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service (CITIS), congé de maternité, congé d'adoption, congé de paternité, congé de formation professionnelle, congé pour validation de l'expérience, congé pour bilan de compétences, congé de formation syndicale...;
- Le temps partiel (y compris le temps partiel thérapeutique),
- Les agent·e·s suspendu·e·s de fonction (sanction disciplinaire).

## CAS PARTICULIERS

- LES AGENT·E·S AYANT PLUSIEURS EMPLOYEURS** sont pris·e·s en compte dans les effectifs de chacune des collectivités qui les emploient.
- LES AGENT·E·S AYANT PLUSIEURS EMPLOIS AU SEIN D'UNE COLLECTIVITÉ** sont pris·e·s en compte sur chacun des emplois.
- LES AGENT·E·S MIS·E·S À DISPOSITION** sont pris·e·s en compte dans les effectifs de la collectivité d'origine.
- LES AGENTS DÉTACHÉ·E·S** d'une collectivité ou d'un établissement, y compris les emplois fonctionnels, relevant du Centre de Gestion sont comptabilisé·e·s dans leur collectivité d'origine. Les agent·e·s titulaires détaché·e·s pour accomplir un stage sont pris·e·s en compte au titre de leur carrière d'origine.
- LES AGENT·E·S MAINTENU·E·S EN SURNOMBRE** sont pris·e·s en compte dans les effectifs de la collectivité qui les a placé·e·s dans cette position.
- LES AGENT·E·S PRIS·E·S EN CHARGE** par le Centre de Gestion sont pris·e·s en compte dans les effectifs de ce dernier.

## MODALITÉS DE CALCUL DU NOMBRE DE VOIX

Le nombre de voix dont dispose les électeurs·trices est proportionnel aux effectifs des fonctionnaires titulaire·s et stagiaire·s, à temps complet ou à temps non complet, en position d'activité\* au 1er mars 2026, dans chaque collectivité et établissement public affilié au Centre de Gestion.

## NE SONT PAS PRIS·E·S EN COMPTE DANS LES EFFECTIFS :

- LES CONTRACTUEL·LE·S DE DROIT PUBLIC ET DE DROIT PRIVÉ** (contrats aidés, contrat d'apprentissage...).
- LES VACATAIRES** (personnes engagées pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés), y compris celles et ceux qui seraient employé·e·s, en tant que vacataires, tout au long de l'année.
- LES FONCTIONNAIRES TITULAIRES PLACÉ·E·S :**
  - en disponibilité,
  - en congé parental,
  - en congé spécial.
- LES FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT OU HOSPITALIERS DÉTACHÉ·E·S** auprès d'une commune ou d'un établissement affilié.
- LES AGENT·E·S EXCLU·E·S DE LEURS FONCTIONS** à la suite d'une sanction disciplinaire ne sont pas pris·e·s en compte dans les effectifs (ne sont pas en position d'activité).



## Textes réglementaires

- ARTICLES L452-2 à L452-12 du Code général de la Fonction Publique
- DÉCRET N °85-643 DU 26 JUIN 1985 relatif aux Centres de Gestion de la FPT



## CONTACT

04 73 28 59 80

[electionsCA@cdg63.fr](mailto:electionsCA@cdg63.fr)

## Le Centre de Gestion

Un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines

7 rue Condorcet CS 70007 - 63063 Clermont-Ferrand Cedex 1 04 73 28 59 80 [carine.blettery@cdg63.fr](mailto:carine.blettery@cdg63.fr) [cdg63.fr/](http://cdg63.fr) Janvier 2026